



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2004 A 20 HEURES 30
SALLE DE SPECTACLES ROGER HANIN A SOUSTONS
(sur convocation du 29 octobre 2004)

Nombre de conseillers :
en exercice : 58
présents : 38
absents représentés : 13
absent excusé : 1
absents : 6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2004

L'an deux mille quatre, le neuf du mois de novembre à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Marenne Adour Côte-Sud dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de spectacles Roger Hanin à Soustons, sous la présidence de Monsieur Michel CASTETS.

Présents : Messieurs Michel CASTETS, Jean-Claude DARZACQ, Charles MAUVOISIN, Eric KERROUCHE, Hervé BOUYRIE, Madame Michèle EL MANNAÏ, Messieurs Jean-Claude SAUBION, Jean-Marc SABAROTS, Ladislav DE HOYOS, René FIALON, Jean-Luc DELPUECH, Francis BETBEDER, Jean-Paul BROUSSE, Louis CAULONQUE, Jean CAZENAVE, Christian CHARLIER, Jean-Claude DAULOUEDE, Bernard DUBERT, Jean-François DUSSIN, Madame Marie-Hélène FORÇANS-GAUJACQ, Guy FRANÇOIS, François GUILLOT, Mesdames Jeanine LABÈQUE, Marielle LABERTIT, Michèle LABEYRIE, Messieurs Patrick LABORDE, Robert LAFITTE, Jean LALANNE, Jean LASSERRE, Michel LAUSSU, Serge LUCMARET, Madame Nathalie LUPÉ, Messieurs Jean-Yves MONTUS, Sylvain OXARAN, Jérôme PETITJEAN, Michel ROQUES, Dominique TEÏLETCHÉ et Madame Pierrette VIGNAUX.

Absents représentés : Mr Jacques BAYLE a donné pouvoir à Mr Jean LASSERRE, Mr Pierre ÇABALOUÉ a donné pouvoir à Mme Jeanine LABÈQUE, Mme Anne-Marie CANCOUËT a donné pouvoir à Mr Patrick LABORDE, Mme Evelyne DACHARY a donné pouvoir à Mr Jean-Claude SAUBION, Mr Benoît DARETS a donné pouvoir à Mr Michel CASTETS, Mr Francis DUBERTRAND a donné pouvoir à Mr Jean-Claude DARZACQ, Mr Jean-Pierre DUFAU a donné pouvoir à Mr Eric KERROUCHE, Mr Eric JALRAN a donné pouvoir à Mr Charles MAUVOISIN, Mr Jean-Pierre LAHILLADE a donné pouvoir à Mme Marielle LABERTIT, Mr Francis LAPÉBIE a donné pouvoir à Mr Jean-François DUSSIN, Mr Alain LAVIELLE a donné pouvoir à Mr Jean-Marc SABAROTS, Mr Jean-Michel MONCLA a donné pouvoir à Mme Michèle EL MANNAÏ, Mr Jean RIU a donné pouvoir à Mr René FIALON.

Absents excusés : Monsieur Jean Pierre POURRUT.

Absents : Messieurs Michel CRABOS, Jean DUCASSE, Pierre DUSSAIN, Henri FABÈRES, Madame Valérie MARCINIAK, Monsieur Xavier SOUBESTRE.

Secrétaire de séance : Monsieur Charles MAUVOISIN.

N° D'ORDRE	ORDRE DU JOUR	RAPPORTEUR
1	PRESENTATION DU DIAGNOSTIC ET DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES PLH PAR LE CABINET PLACE	
2	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11/10/2004 A SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE	MONSIEUR LE PRESIDENT
3	DIAGNOSTIC PREPARATOIRE A LA MISE-EN-ŒUVRE DU PROJET COMMUNAUTAIRE PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE	DOMINIQUE TEÏLETCHÉ
4	POLITIQUE TERRITORIALE POUR UNE ORGANISATION PARTENARIALE DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION Lancement étude	PATRICK LABORDE
5	DECISIONS FINANCIERES ET BUDGETAIRES - Convention MACS / Groupe FCL (aménagement dette) - Régularisation de crédits	MONSIEUR LE PRESIDENT
6	VENTE DE TERRAIN DANS LA ZAE DE JOSSE A LA SOCIETE MICHEL PLANTE SYSTEME (MPS)	JEAN-CLAUDE DARZACQ
7	TRAVAUX DE VOIRIE - Reconduction marché MACS BdC pour 2005 - Marché aménagement 2004 / lancement appel d'offres - Tourne à gauche Josse / lancement appel d'offres	MONSIEUR LE PRESIDENT
8	LOGEMENTS SOCIAUX - Convention MACS / COL pour construction 8 logements sociaux à Magescq / participation et garantie emprunt MACS - Avenant convention MACS / COL pour garantie emprunt construction 8 logements sociaux à Saubrigues	MONSIEUR LE PRESIDENT
9	AIRES PERMANENTES GENS DU VOYAGE / PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT	MONSIEUR LE PRESIDENT
10	CREATION D'EMPLOIS - 1 poste d'adjoint administratif principal de 2° classe - 1 poste d'agent administratif qualifié - 2 postes d'agents administratifs - 1 poste de technicien supérieur territorial	MONSIEUR LE PRESIDENT
11	QUESTIONS DIVERSES - Création réserve foncière à Saint-Vincent-de-Tyrosse / surface mesurée / coût définitif - SITCOM / remplacements de délégués Mme Claire ESPOSITO par Mme Michèle LABEYRIE M. Philippe MANDART par M. Jean DUCASSE - Collège de Soustons / déléguée MACS : Mme Pierrette VIGNAUX - Voirie / recrutement de deux saisonniers pour travaux occasionnels à Soustons - Projet Maison du Port à Capbreton / loyer prévisionnel locaux tourisme MACS - Dotation sacs poubelles année 2005	MONSIEUR LE PRESIDENT MONSIEUR LE PRESIDENT MONSIEUR LE PRESIDENT MONSIEUR LE PRESIDENT MONSIEUR LE PRESIDENT MONSIEUR LE PRESIDENT

Sur proposition du Président, le conseil communautaire désigne à l'unanimité M. Charles MAUVOISIN secrétaire de séance.

1 – PRESENTATION DU DIAGNOSTIC ET DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PLH DE MACS PAR LE CABINET PLACE

Le Cabinet PLACE présente après validation des fiches communales les premières orientations stratégiques de PLH dont on peut faire la synthèse suivante :

Diversifier l'habitat au cœur de la stratégie du PLH :

Le PLH propose de définir une stratégie d'ensemble face à la situation de crise du logement sur le territoire de MACS. Cette stratégie pourrait s'articuler autour de deux objectifs :

- revenir sur le déficit du parc locatif : répondre à la demande qui émane des jeunes, des jeunes ménages, des personnes âgées, de publics captifs autant que de ménages actifs à ressources modestes,
- diversifier les produits en matière d'accession.

Organiser une action d'ensemble, autour et à partir du développement du parc locatif à loyers maîtrisés :

Le travail d'enquête mené auprès des communes permet aujourd'hui d'approcher les possibilités de développement du parc locatif conventionné. Elles portent sur trois segments :

- le parc privé, par exemple OPAH,
- la création de logements locatifs communaux via la réhabilitation du patrimoine communal,
- la construction de logements locatifs par des opérateurs HLM, sur du foncier communal et sur du foncier privé.

La consolidation des enquêtes communales permet de situer ainsi une première hypothèse de programmation à l'horizon 2010.

- il s'agirait de réaliser 138 logements à loyers maîtrisés par an,
- le poids du parc locatif social passerait de 4 % en 1999 à 6 % en 2010,
- près de 12 % des logements réalisés sur MACS devraient être des logements locatifs à loyers maîtrisés.

Une deuxième hypothèse, plus ambitieuse est proposée :

- il s'agirait de réaliser 238 logements à loyers maîtrisés par an,
- le poids du parc locatif social passerait de 4 % en 1999 à 9 % en 2010,
- 21 % des logements réalisés sur MACS devraient être des logements locatifs à loyers maîtrisés.

Aller vers une répartition équilibrée de l'habitat sur l'ensemble des communes :

Les contributions à la diversité de l'habitat seront fonction des projets des communes. Il est stratégique qu'elles s'inscrivent dans une démarche d'ensemble de développement à l'échelle du territoire. A cet égard, deux éléments sont à prendre en compte :

- le poids du parc locatif social existant,
- l'armature du territoire.

Dans cette perspective, le principe proposé en ce qui concerne le développement du parc locatif à loyers maîtrisés est d'organiser son développement en l'adaptant à chaque commune, pour aller vers une répartition équilibrée de l'habitat sur l'ensemble du territoire.

Cette problématique invite ainsi à organiser le développement de l'habitat locatif autour d'une diversité d'opérations, de taille modulée en fonction des capacités du territoire, des rythmes de développement, des formes urbaines. Elle invite à décliner la mixité de l'habitat en s'attachant à penser ensemble locatif et accession. Ce qui commande également de rechercher des équilibres d'opérations en considérant l'ensemble des produits habitat : accession (libre, sociale), locatif (social, libre, intermédiaire).

Pour aller de l'avant, la constitution d'un partenariat avec les opérateurs du logement (notamment les opérateurs publics) est donc stratégique.

Après cette présentation, un échange s'instaure entre élus et avec le cabinet PLACE que l'on peut résumer comme suit :

M. Robert LAFITTE demande au cabinet si toutes les nouvelles opérations de construction entre 1999 et 2003 ont bien été prises en compte par le diagnostic, ce que le cabinet confirme.

M. Hervé BOUYRIE constate que 70% de logements sociaux à produire sont projetés sur des territoires où ils sont déjà présents.

M. Jean LALANNE relève qu'on a tendance à considérer que le locatif est la seule forme de logement social alors que l'accession à la propriété dans le cadre de lotissements communaux par exemple contribue à la mixité des modes de logement.

Monsieur le Président lui fait remarquer que dans un premier temps, l'urgence est de développer le logement locatif.

M. Jean-Claude DAULOUEDE fait observer que le dispositif réglementaire ne permet pas aux collectivités d'exiger des promoteurs privés la réalisation d'un contingent de logements sociaux dans leurs opérations immobilières.

M. Jean-François DUSSIN estime que les communes devraient manifester leur volonté de réalisation de logements sociaux par un affichage dans leurs documents d'urbanisme.

M. Hervé BOUYRIE rappelle la possibilité pour les collectivités de fixer des quotas de logements sociaux dans les PADD des PLU.

Monsieur le Président précise à son tour que les outils juridiques permettant de faire des réservations foncières pour logements sociaux seront exposés en réunion du 24/11/04 à Saint-Vincent-de-Tyrosse.

M. Ladislav DE HOYOS souhaite que la production de logements sociaux soit destinée à satisfaire en priorité la demande locale.

Monsieur le Président lui répond que l'Office Public HLM des Landes projette une politique du logement social plus volontariste sur le territoire y compris en coopération avec le COL plus spécialisé dans l'accession sociale à la propriété.

Il ajoute que compte tenu de l'augmentation de la population, la production de 6% des logements sociaux/an permettra tout juste de maintenir la situation actuelle sur le territoire communautaire sans pouvoir répondre à de nouvelles demandes.

M. Jean-François DUSSIN rappelle que la commission d'attribution des logements HLM se prononce après avis du maire de la commune d'implantation.

M. Francis POUCKET de l'agence PLACE confirme l'importance de la mixité sociale pour MACS et les diverses formes qu'elle peut revêtir : locatif, accession à la propriété, taille de logements, habitat pavillonnaire ou collectif, constructions en bandes, etc...

Après ces interventions, le Président indique que les prochaines réunions du comité de pilotage auront pour objet de finaliser le PLH puis il indique que le document qui vient d'être présenté sera mis en ligne sur le réseau intranet des élus.

2 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11/10/2004 A SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE

Le Président invite le conseil communautaire à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 11 octobre 2004 à Saint-Vincent-de-Tyrosse.

M. Jean-Claude DAULOUEDE lit une déclaration (*jointe en annexe*).

M. Louis CAULONQUE indique d'une part qu'il partage son point de vue, d'autre part qu'il conteste les résultats des votes concernant les choix du scénario et du site d'implantation du centre aquatique.

M. Robert LAFITTE regrette que le procès-verbal ne rende pas compte du débat sur ce dossier.

Le Président lui répond que l'intégralité de la séance est enregistrée et que cet enregistrement est tenu à sa disposition ainsi qu'à celle de toute personne qui souhaiterait l'écouter.

Mme Jeanine LABEQUE et M. Bernard DUBERT déclarent partager le point de vue de M. Jean-Claude DAULOUEDE.

M. Jean-Claude DARZACQ indique que suite au choix de l'assemblée communautaire sur la future implantation du centre aquatique dans l'espace loisirs du Parc d'Activités de Saint-Geours-de-Maremne, le conseil municipal de la commune a décidé de son côté à l'unanimité de céder gratuitement les 3 hectares de terrain nécessaires à la réalisation de cet équipement après les avoir rachetés au Syndicat Mixte.

Un courrier a été adressé en ce sens à Monsieur le Président du Syndicat Mixte. Il n'était pas possible d'entreprendre une telle démarche d'acquisition préalable sans avoir l'assurance que le choix du Conseil communautaire se porterait sur ce site.

Il précise par ailleurs, que la commune de Saint-Geours-de-Maremne en liaison avec le Syndicat Intercommunal de la Basse Vallée de l'Adour, avait fait réaliser, en 1995, l'amenée à ses frais du réseau d'eau potable sur zone afin de desservir une entreprise existante.

M. Jean-Claude DARZACQ, au nom du conseil municipal de Saint-Geours-de-Maremne, conscient de l'importance de cette future réalisation, remercie vivement le conseil communautaire pour sa décision.

Après ces interventions, le Président invite l'assemblée à se prononcer sur ce procès-verbal ce qu'elle fait en l'approuvant par :

40 voix pour

10 non participations au vote de Madame et Messieurs Charles MAUVOISIN, Ladislav DE HOYOS, Pierre ÇABALOUÉ, Jean-Claude DAULOUEDE, Bernard DUBERT, Eric JALRAN, Jeanine LABEQUE, Jean LALANNE, Serge LUCMARET et Robert LAFITTE.

1 voix contre le dossier centre aquatique de Monsieur Louis CAULONQUE.

3 – DIAGNOSTIC PREPARATOIRE A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET COMMUNAUTAIRE PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE Rapporteur : Monsieur Dominique TEILETCHE

Le groupe de travail des élus intéressés par le diagnostic préparatoire à la mise en œuvre d'un projet communautaire petite enfance, enfance et jeunesse s'est réuni en séance de travail le 6 novembre au siège de MACS avec les Francas des Landes et le cabinet FR consultants.

Une vingtaine d'élus représentant une quinzaine de communes sur vingt trois invitées se sont retrouvées pour réfléchir aux actions à développer sur la base des propositions des groupes de travail.

Vingt-deux actions ont été décrites, analysées et proposées par ordre de priorité.

- Création d'une structure multi accueil dans le secteur de Moliets / Messanges / Vieux-Boucau.
- Création d'une structure multi accueil dans le secteur de Seignosse / Hossegor / Tosse.
- Définition d'une charte de qualité des accueils éducatifs,
- Création de nouveaux centres de loisirs en particulier à Magescq et à Saint-Jean-de-Marsacq,
- Elaboration d'une politique de prévention des conduites à risques,
- Développement d'une information intercommunale (guide, site, PIJ),
- Favoriser les transports vers différentes structures.

Le groupe de travail lors de cette réunion a également débattu de la répartition des compétences entre collectivités pour la mise en œuvre de ces actions suivant le cas : par la communauté, un groupe de communes ou une seule commune.

Il propose de confier :

- aux communes, la gestion des équipements et des activités,
- à la communauté l'évaluation et la formation des éducateurs.

Le Président invite ensuite l'assemblée à s'exprimer sur ce dossier :

M. Jérôme PETITJEAN considère que ce diagnostic :

- traite à son avis surtout de la petite enfance et de l'enfance mais insuffisamment de la jeunesse,
- n'appréhende pas la problématique emploi formation, insertion professionnelle de la tranche jeunes 16/18 et au-delà,
- omet dans son dernier point « lieux de rencontres » les rencontres jeunes / professionnels.

Le Président lui répond que le rapport d'étape des Francas et le compte-rendu qui en est fait lors des réunions publiques :

- traite les trois tranches, petite enfance, enfance et jeunes

- décline la tranche jeunes en deux classes d'âge, la première jusqu'à 14 ans et la seconde de 15 à 18 ans,
- décrit les comportements des jeunes au contact des dispositifs PRE, PIJ et des professionnels.

Il rappelle ensuite d'une part que ce rapport d'étape constitue la synthèse d'une situation à un moment donné, avec de premières pré-propositions destinées à interpeller les élus et d'autre part que la définition du projet communautaire sera examinée lors de prochaines réunions publiques sur la base du diagnostic effectué par les Francas depuis le début de leur mission.

M. Jean LALANNE déclare que certes ce rapport contient de bonnes idées d'actions mais qu'il ne dit mot sur leur financement par MACS pour les unes, par les communes pour les autres, conjointement par MACS et les communes pour certaines.

Il s'interroge sur les capacités financières de réalisation par les collectivités et sur leur vote le moment venu, quand il s'agira de mettre en place les crédits nécessaires.

Le Président lui répond que les Francas ont très bien rempli la première partie de leur mission, en élaborant avec le concours de toutes les parties associées à la réflexion, le diagnostic complet qui leur était demandé, véritable état à la fois des lieux et des besoins de MACS.

Ce diagnostic sera prochainement présenté, pour avis, en réunions publiques dans le cadre d'une élaboration concertée du contenu du projet communautaire pour la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, avec pour chaque action, une définition précise des compétences et des implications financières de chaque collectivité.

Il ajoute que les décisions finales seront prises dans tous les cas par les assemblées concernées par les actions à financer.

4 - POLITIQUE TERRITORIALE POUR UNE ORGANISATION PARTENARIALE DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION

Rapporteur : Monsieur Patrick LABORDE

Le Rapporteur fait part des échanges et des réflexions de l'atelier communautaire « Réseau CLE, PRE, Groupements d'employeurs » assisté de la Mission locale Landaise, autour d'un plan d'action à mettre en place, en vue de construire une nouvelle organisation partenariale de l'emploi et de l'insertion professionnelle.

La bonne implication des P.R.E. de MACS à Labenne, Saint-Vincent-de-Tyrosse, Soustons et du P.I.J. communautaire à Capbreton ne leur permet pas pour autant de construire des parcours d'insertion qui prennent en charge la personne dans sa globalité.

Les élus et les usagers attendent une offre de service globale et répartie sur l'ensemble du territoire communautaire. La difficulté principale réside actuellement dans l'absence de coordination entre les différents acteurs de l'emploi et de l'insertion.

Il conviendrait de passer du stade de la coopération à une organisation partenariale d'acteurs associés autour d'un véritable projet de territoire.

Pour y parvenir, il serait souhaitable de fédérer l'ensemble des acteurs dans une stratégie globale d'aide à la recherche d'emploi et à l'insertion professionnelle, avec pour objectif d'étudier cette problématique :

- dans toutes ses composantes : formation, recherche d'emplois, hébergement, déplacement, santé, etc...
- avec l'ensemble des acteurs concernés : PRE/PIJ, Mission Locale, Agence pour l'Emploi, CIBE, Direction Départementale du Travail, Centres communaux d'action Sociale, entreprises d'insertion, organismes de Formation, etc.. dont on ne connaît pas forcément toutes les prérogatives.

Si la communauté retient cette stratégie, il lui appartiendra de mettre en place un comité de pilotage avec les acteurs précédents mais aussi des représentants : des entreprises, des salariés, des Chambres Consulaires, de MACS, du Pays, etc...

Un bureau d'études devrait être ensuite désigné sur la base d'un cahier des charges défini par le Comité de pilotage pour :

- réaliser un diagnostic partagé de l'emploi (offre/demande) et des freins à l'insertion professionnelle,
- recenser les structures oeuvrant dans ce secteur sur le territoire de MACS et mettre en évidence leur stratégie,
- proposer en collaboration avec le comité de pilotage une stratégie globale permettant d'agir ensemble sur le territoire de MACS (fédérer les acteurs),
- réfléchir à une méthode d'évaluation continue de cette action.

Une aide de l'Etat à la Communauté de Communes est envisageable dans le cadre d'une convention « Promotion Emploi » pour la réalisation de cette étude.

Le Président invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur :

- le projet de mise en place d'une nouvelle organisation partenariale communautaire de l'emploi et de l'insertion ainsi que sur sa méthodologie,
- l'élaboration avec l'assistance de la Mission Locale Landaise d'un plan d'action qui sera ensuite soumis à l'assemblée communautaire,
- la mise en place d'une convention « Promotion Emploi » MACS / Etat permettant à la communauté de bénéficier des aides financières auxquelles elle peut prétendre pour réaliser ce diagnostic préalable,
- la réalisation de ce diagnostic par un cabinet d'études qui sera désigné après mise en concurrence conformément au code des Marchés Publics, sur la base d'un cahier des charges élaboré par le Comité de Pilotage,
- l'inscription au budget de MACS des crédits nécessaires au financement des dépenses générées par ce projet.

Après cet exposé, on peut noter les interventions suivantes :

M. Louis CAULONQUE émet le souhait que ce plan d'action permettra de sensibiliser les parents sur les orientations possibles de leurs enfants, vers les filières professionnelles qui sont chroniquement déficitaires.

M. Jean-Luc DELPUECH souligne que l'emploi ne connaît pas de limites territoriales et que cette étude devra nécessairement appréhender les influences des bassins d'emplois voisins sur celui de MACS et réciproquement.

M. Jérôme PETITJEAN déclare adhérer totalement à ce projet et insiste sur la mise en œuvre d'une politique territoriale en matière d'emploi et d'insertion professionnelle sur MACS pour les raisons suivantes :

- l'emploi et l'insertion professionnelle d'une manière générale devraient constituer la préoccupation prioritaire des communes et des communautés.
- Grâce à son programme de ZAE communautaires, MACS se doit de connaître non seulement la structure de l'emploi, le tissu économique et les potentialités de son territoire mais aussi tous les acteurs oeuvrant dans le champ de l'insertion de la formation et de l'emploi ; ce que le diagnostic doit permettre.
- la loi de décentralisation et le « Plan Borloo » devraient confier aux communes et communautés de nouvelles compétences particulièrement importantes en matière d'emploi, de formation et d'insertion professionnelle que MACS devrait intégrer dans sa stratégie.

Il émet enfin le vœu d'une concertation communautaire renforcée au sein de l'atelier « Réseau, CLE, PRE, Groupements d'employeurs » avec la participation de délégués des communes sièges des PRE et PIJ.

Après ces interventions, l'assemblée communautaire à l'unanimité :

- approuve les propositions du Président et du rapporteur concernant l'élaboration d'une politique territoriale pour une organisation partenariale de l'emploi et de l'insertion sur le territoire de MACS.
- charge le Président d'entreprendre les démarches et de signer toutes pièces et actes concernant la mise en œuvre de ce projet.
- décide que les dépenses nécessaires seront inscrites au Budget 2005 de MACS.

5 – DECISIONS FINANCIERES ET BUDGETAIRES

Rapporteur : Monsieur le Président

A - CONVENTION MACS / GROUPE FCL – DIAGNOSTIC DE L'ENCOURS DE LA DETTE

Le Président rappelle à l'assemblée que la communauté a confié en 2004 au Groupe FCL une étude financière qui l'a amenée à réfléchir sur le mode de financement de la compétence d'élimination des déchets ménagers.

A la suite de cette étude, il a été décidé :

- Une baisse des taux intercommunaux des taxes d'habitation et de foncier non bâti en 2004 et de ne pas rehausser les taux de fiscalité dans les prochaines années, sous réserve du maintien du dynamisme local.
- Le statu quo sur les modalités de financement de la compétence déchets pour 2005 avec maintien de la contribution budgétaire.

Le Président propose à l'approche de la fin de l'exercice comptable de poursuivre la réflexion communautaire sur un diagnostic de l'encours de la dette actuel et un plan d'action pour la fin de l'année 2004 en sollicitant sur ce point le Groupe FCL qui connaît parfaitement la matière financière locale.

Cette étude permettra de cibler la dette susceptible d'être réaménagée voire remboursée par anticipation, d'ici le 31 décembre 2004 et après négociations avec les organismes bancaires.

La proposition de Groupe FCL pour réaliser cette prestation s'élève à 7 200,00 € HT et à 8 611,20 € TTC.

Cette intervention constitue la partie ferme de la mission, des études complémentaires sur d'autres problématiques financières concernant la préparation du budget primitif et la fiscalité 2005 ou bien encore la communication financière pourront être déclenchées, si MACS le souhaite, sur bons de commande.

Le Président invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur la convention à intervenir avec le Groupe FCL.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- approuve la convention à intervenir entre MACS et le Groupe FCL sis rue Réaumur à Paris (75002) pour un mission d'assistance financière globale et d'études concernant notamment la réalisation du diagnostic de l'encours de la dette, la renégociation et/ou le remboursement anticipé d'emprunts d'ici fin 2004, étant précisé que :

- le montant de cette mission s'élève à 7 200 € HT et 8 611,20 € TTC,
- les sommes nécessaires au financement de cette dépense seront inscrites au budget de l'exercice courant,
- des missions optionnelles pourront être déclenchées à la demande de MACS sur bons de commande.

- charge le Président de signer la convention à intervenir avec le Groupe FCL et d'en poursuivre l'exécution conformément aux engagements respectifs de chaque partie.

B - REGULARISATIONS ET CREATIONS DE CREDITS – EXERCICE 2004

Le Président informe l'assemblée qu'à la suite :

- de l'ajustement du passif transféré par remboursement d'annuités et intégration d'emprunts de la Caisse d'Épargne

il convient de se prononcer sur les créations de crédits telles qu'exposées dans le tableau suivant :

DÉPENSES fct-article	RECETTES fct-article	MONTANT	OBSERVATIONS
822-1027	822-1641	+ 482 000 €	Opération d'ordre budgétaire
822-1641	X	+ 30 000 €	Remboursement d'annuités
822-6611	X	+ 25 600 €	Remboursement d'annuités
X	822-7474	+ 55 600 €	Remboursement d'annuités
023	X	+ 30 000 €	Virement à la section d'Investissement
X	021	+ 30 000 €	Virement de la section de Fonctionnement

Après avoir entendu l'exposé du Président, le conseil communautaire approuve à l'unanimité les créations de crédits proposés.

6 - VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A LA SOCIETE MICHEL PLANTE SYSTEMES (MPS) DANS LA ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES COMMUNAUTAIRE DE MACS A JOSSE

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude DARZACQ

Le rapporteur rappelle que :

- les travaux de viabilité de la zone d'activités économiques de MACS à Josse sont en voie d'achèvement,
- le conseil communautaire suivant en cela l'avis des Domaines du 22 avril 2004 a fixé par délibération en date du 11 mai 2004 à 10 € HT le prix de vente unitaire du mètre carré de terrain dans cette partie de la ZAE.

Le rapporteur expose ensuite que :

- la société MICHEL PLANTE SYSTEMES (MPS) actuel leader sur le marché de la toilette publique en France et en Europe souhaite développer dans la ZAE de Josse une production de cellules béton avec l'aide de différents partenaires économiques (CCI des landes) ou de collectivités territoriales (MACS) et à terme de transférer sa production sur ce site.
- le gérant de cette société demande à la communauté de lui céder à cet effet la parcelle de terrain section A n°342 d'une surface de 22 000 mètres carrés formant le lot Abis de cette ZAE.

Le rapporteur invite l'assemblée à se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

décide :

- de vendre à la Société MICHEL PLANTE SYSTEMES ou toute autre personne morale qui pourrait se substituer à cette société, dont le siège social se trouve situé à Saint-Vincent-de-

Tyrosse avenue de Terreblanque (40230) une parcelle de terrain en l'état (non dessouchée) formant dans la ZAE de Josse le lot référencé :

<u>Section</u>	<u>numéro cadastral</u>	<u>nature</u>	<u>POS</u>	<u>lieu-dit</u>	<u>contenance</u>
A	342	terrain à bâtir	IINA	« Mouta »	22 000 m ²

- au prix de 10 € HT le mètre carré soit pour la somme globale de 220 000 € HT payable comptant à la signature de l'acte authentique de vente.
- tous frais, droits, taxes et honoraires de quelque nature que ce soit se rapportant à cette vente étant à la charge exclusive de l'acquéreur, la Société MICHEL PLANTE SYSTEMES

demande à la Société MICHEL PLANTE SYSTEMES de prendre l'engagement :

- de rétrocéder à la communauté MAREMNE ADOUR COTE-SUD cette parcelle au prix où elle l'a acquis, si par cas, elle ne réalise pas les investissements annoncés dans les cinq années qui suivent la date anniversaire de la signature de l'acte notarié d'achat.
- de se conformer au cahier des charges et au règlement du lotissement.

charge le Président de signer toutes pièces et actes à intervenir dans le cadre de ce dossier y compris l'acte authentique concernant la réalisation de cette vente par devant notaire.

7 – VOIRIE

Rapporteur : Monsieur le Président

A – MARCHÉ A BONS DE COMMANDE – RECONDUCTION POUR 2005

Le Conseil communautaire à l'unanimité :

- donne un avis favorable pour reconduire aux conditions initiales le marché à bons de commande MACS BdC jusqu'au 31/12/2005, les montants minimum et maximum restant inchangés soit respectivement : 300 000 € et 1 200 000 € TTC.
- charge le Président de signer la décision de reconduction à intervenir avec l'entreprise LAFITTE TP mandataire du groupement LAFITTE/BAUTIAA/SOUBESTRES/SCREG.

B - OPERATIONS D'AMENAGEMENT ROUTIERS POUR 2004 – MISE EN CONCURRENCE DES ENTREPRISES SUR APPEL D'OFFRES OUVERT

Le Président rappelle que la répartition des compétences MACS / communes membres concernant les opérations d'aménagement sur la voirie communautaire est la suivante :

- maîtrise d'ouvrage communale pour les études,
- maîtrise d'ouvrage communautaire pour les travaux.

Le Président présente ensuite :

- les programmes d'aménagements routiers 2004 de MACS :
 - trottoirs le long de la RN 10 entre l'avenue de l'océan et la place de la gare à Labenne,
 - ouvrages et équipements de sécurité route du Coy et lotissement des Platanes à Messanges,
 - réhabilitation de la rue des Pibaleurs à Vieux-Boucau,

- le calendrier de mise en concurrence des entreprises sur appel d'offres ouvert ; le délai de réalisation des travaux étant de trois mois à compter de la notification de l'ordre de service début janvier 2005.

Puis il invite l'assemblée à se prononcer sur ce dossier, ce qu'elle fait en adoptant à l'unanimité.

- le Dossier de Consultation des Entreprises concernant les opérations communautaires précitées d'aménagements routiers.
- la mise en œuvre d'une procédure d'appel d'offres ouvert conformément au Code des Marchés Publics.

Le Président est chargé d'entreprendre les démarches et de signer toutes pièces et actes qui se rapportent à ce dossier.

C - REALISATION TOURNE A GAUCHE SUR LA RD 12 POUR DESSERTE ZAE DE MACS A JOSSE – MISE EN CONCURRENCE DES ENTREPRISES SUR PROCEDURE ADAPTEE

Le Président rappelle à l'assemblée qu'elle avait décidé en séance du 25 juin 2004 de :

- déclarer infructueuse la consultation des bureaux d'études pour la réalisation, au carrefour de la RD12 et de la voie communale n° 8, d'un tourne à gauche destiné à sécuriser la desserte de la ZAE de MACS à Josse,
- confier la maîtrise d'œuvre de cette opération aux services techniques de la communauté.

Le Président expose ensuite que :

- les services techniques ont élaboré le dossier de Consultation des Entreprises concernant l'aménagement de ce tourne à gauche.
- les services du Conseil Général et de la DDE des Landes ont validé ce dossier.

Puis, il invite l'assemblée à se prononcer sur ce dossier ainsi que la mise en concurrence des entreprises sur procédure adaptée.

Après en avoir délibéré l'assemblée communautaire à l'unanimité :

- approuve :

- le Dossier de Consultation des Entreprises concernant la réalisation d'un tourne à gauche au carrefour de la RD 12 et de la voie communale n° 8 pour sécuriser la desserte de la ZAE de MACS à Josse
- la mise en œuvre d'une mise en concurrence des entreprises sur procédure adaptée.

- charge le Président :

- d'entreprendre les démarches et de signer toutes pièces et actes qui se rapportent à ce dossier.
- de solliciter auprès du Conseil Général des Landes la participation départementale à laquelle MACS peut prétendre pour la réalisation de cet aménagement.

8 – LOGEMENTS SOCIAUX

Rapporteur : Monsieur le Président

A - CONSTRUCTION DE 8 LOGEMENTS SOCIAUX A MAGESCQ – CONVENTION MACS AVEC LE COL

Le Président expose à l'assemblée qu'afin de répondre à la demande faite par la commune de Magescq, le COL envisage de réaliser la construction d'un ensemble immobilier à vocation sociale comprenant des logements locatifs, dont il sera le constructeur bailleur et le gestionnaire.

Le programme retenu - susceptible d'ajustements - porte sur un ensemble immobilier comprenant 8 logements : 1 T2, 4 T3, 3 T4, pour un montant total maximum estimé à 753 413 €.

La commune de Magescq s'engage à céder le terrain viabilisé pour un euro symbolique, et à réaliser les réseaux, la viabilité et les servitudes énoncées dans la convention afin de permettre la réalisation du programme.

Conformément aux dispositions statutaires de l'article 6.5.2 et de l'article 3 de cette convention :

- la participation de MACS à la réalisation des travaux de VRD se fera via l'octroi au COL d'une subvention communautaire estimée à ce jour à 65 000 €.
- la commune de Magescq appuiera la demande auprès de la Région, pour l'octroi d'une subvention (5% du prix de revient) estimée à ce jour à 36 877,61 € nécessaire à l'équilibre de l'opération. la Commune s'engage à prendre à sa charge ce montant en cas de rejet de la demande.

Le Président présente ensuite les conditions d'engagement par MACS, de la garantie à hauteur de 50% des emprunts souscrits par le COL auprès de la Caisse des dépôts et Consignation, en complément de celle accordée par le Conseil Général.

- Prêt PLUS Bâti s/35 ans....409 031,31 € :	229 320,10 €/PLUS	49 850,46 €/PLA-I
- Prêt PLUS foncier s/50 ans..92 102,25 € :	78 537,02 €/PLUS	13 565,23 €/PLA-I
Total.....	501 133,56 €	

Le Président invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur ce dossier, ce qu'elle fait en approuvant le projet de construction d'un ensemble immobilier de 8 logements sociaux sur le territoire de la Commune de Magescq conformément aux dispositions de la convention s'y rapportant à intervenir entre MACS et le COL.

B - CONSTRUCTION DE HUIT LOGEMENTS SOCIAUX A SAUBRIGUES- AVENANT A LA CONVENTION ENTE MACS ET LE COL

Le Président rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 3 novembre 2003, elle a approuvé une participation financière de MACS pour un montant de 46 635 €, pour la réalisation des VRD internes du programme de construction par le COL de 8 logements sociaux à SAUBRIGUES, assortie d'une garantie communautaire de 50 % en complément du Conseil Général.

Il expose que le retard de financement de cette opération prévue initialement sur les crédits 2003 est à l'origine d'une modification du plan de financement, de même que la perte de financement PLA-1, ainsi que la forte augmentation du coût de la construction.

- Au terme de ces modifications, l'article 2 de la convention initiale se trouve ainsi rectifié :

- le COL déclare se porter acquéreur pour un euro symbolique d'une parcelle de terrain viabilisée, d'une superficie de 4 490 m², section AB n° 72p et 441p et du droit à construire correspondant afin de permettre la faisabilité du programme.
- le montant total du programme retenu, comprend 8 logements T4, pour un montant maximum estimé désormais à 729 643,30 €.

- L'article 3 de la convention initiale est ainsi rectifié :

- La garantie d'emprunt égale à 50 % accordée par la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud s'effectue dans les conditions suivantes :

- Prêt PLUS Bâti s/35 ans	458 640,21 € soit 229 320,10 €
- Prêt PLUS foncier s/50 ans	72 031,23 € soit 6 015,61 €
Total	530 671,44 € soit 265 335,71 €

- Les autres dispositions de la convention du 3 novembre 2003 demeurent inchangées.

Le Président invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur cet avenant à la convention initiale qu'elle approuve à l'unanimité.

9 – AIRES PERMANENTES D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE – AMENAGEMENT/GESTION/DEMANDES DE SUBVENTION/PLAN DE FINANCEMENT
Rapporteur : Monsieur le Président

Le Président rappelle que ce dossier pour lequel les crédits nécessaires sont réservés au Budget Primitif 2004 a déjà été évoqué à maintes reprises lors de précédentes séances.

Marenne Adour Côte-Sud conformément au Schéma Départemental des Gens du Voyage a pris l'engagement d'aménager les trois aires permanentes d'accueil des gens du voyage suivantes :

- Camp du hérisson à Capbreton / Labenne d'une capacité de 40 places pour un montant de travaux de 1 million d'euros HT,
- Camp de l'écureuil à Saint-Vincent-de-Tyrosse d'une capacité de 20 places pour un montant de travaux de 600 000 € HT,
- Camp de la tortue à Soustons d'une capacité de 32 places pour un montant de travaux de 700 000 € HT.

Il expose ensuite que le plan prévisionnel de financement de ces trois aires figure comme suit au Budget Primitif 2004 de MACS :

Camp du hérisson :

Montant de l'aménagement :	1 000 000 € HT	
Subvention de l'Etat (70% plafonné par place de caravane)		426 840
Subvention du Conseil Général (10% plafonné par place de caravane)		60 960
Reste à financer par emprunt MACS		512 200

Camp de l'écureuil :

Montant de l'aménagement :	600 000 € HT	
Subvention de l'Etat (70% plafonné par place de caravane)		213 420
Subvention du Conseil Général (10% plafonné par place de caravane)		30 480
Reste à financer par emprunt MACS		356 100

Camp de la tortue :

Montant de l'aménagement :	700 000 € HT	
Subvention de l'Etat (70% plafonné par place de caravane)		341 472
Subvention du Conseil Général (10% plafonné par place de caravane)		48 768
Reste à financer par emprunt MACS		309 760

Soit au total pour les trois aires :

Montant de l'aménagement :	2 300 000 € HT	
Subvention de l'Etat		981 732
Subvention du Conseil Général		140 208
Reste à financer par emprunt MACS		1 178 060

Le Président invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, l'assemblée communautaire à l'unanimité :

- confirme l'engagement de la communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud de réaliser l'aménagement des aires permanentes d'accueil des gens du voyage à Capbreton/Labenne, Saint-Vincent-de-Tyrosse et Soustons.
- approuve le plan prévisionnel de financement des trois aires ci-dessus détaillé.
- sollicite les subventions de l'Etat et du Conseil Général des Landes auxquelles la communauté peut prétendre pour réaliser ces aménagements.
- charge le Président d'entreprendre les démarches et de signer toutes pièces et actes qui se rapportent à ce dossier,
- confirme que les sommes nécessaires à ces aménagements sont inscrites au Budget primitif 2004.

10 – CREATIONS DE POSTES**Rapporteur : Monsieur le Président**

Le Président expose que le développement des services de MACS nécessite un renforcement des équipes administratives.

Le service aide à domicile notamment gère la paye de l'ensemble du personnel de MACS, les indemnités des élus, les carrières et les plannings de 120 agents sociaux, les dossiers de 692 bénéficiaires relevant du service prestataire et de 160 environ relevant du service mandataire, les facturations bénéficiaires et les facturations caisses, l'accueil des bénéficiaires et de leurs familles, etc...

Le Président propose afin d'assurer la continuité normale des services les créations de postes suivantes :

- un poste d'adjoint administratif principal de 2^o classe pour assurer le service de la paye et l'exécution des opérations comptables courantes.
- deux postes d'agents administratifs et un poste d'agent administratif qualifié pour assurer la gestion territoriale des plannings des aides à domicile, visiter les bénéficiaires et les aider à constituer leur dossier de demande d'aide à domicile ; l'un de ces agents étant plus particulièrement chargé du secteur sud de MACS.

Il propose de pourvoir ces postes par les personnels suivants :

- adjoint administratif principal de 2^{ème} classe : par le personnel occupant ce même poste et assurant ce même service à la mairie de Saint-Vincent-de-Tyrosse.
- agent administratif : par un personnel actuellement mis à disposition de MACS par le service de remplacement du Centre de Gestion des Landes.
- agent administratif chargé du secteur Sud de MACS : par un personnel occupant actuellement le poste d'agent administratif au Service Aide à Domicile de la commune de Labenne.
- agent administratif qualifié pour permettre à l'agent administratif précité d'accéder à ce grade pour lequel elle réunit les conditions requises par les dispositions de la Fonction Publique Territoriale applicables à son cadre d'emploi.

Le Président expose ensuite qu'un emploi jeune animant l'Atelier Multimédias Informatique de MACS à Saint-Vincent-de-Tyrosse vient d'être reçu au concours de Technicien Supérieur Territorial.

Il rappelle qu'à l'origine l'objectif de ce dispositif a été de permettre aux jeunes de s'initier et de se former à l'emploi pour intégrer la Fonction Publique Territoriale et propose donc de créer ce poste.

Le Président invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur ces créations de postes ainsi que sur le maintien du régime indemnitaire de leur collectivité d'origine pour les personnels recrutés par voie de mutation.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- approuve :
 - les créations de postes ci-dessus énoncées à compter du 01/01/05 avec maintien du régime indemnitaire de leur collectivité d'origine pour les personnels recrutés par voie de mutation.
 - l'inscription au budget de MACS des crédits nécessaires à la rémunération de ces agents.
- charge le Président du recrutement de ces personnels.

11 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

A – CREATION D'UNE RESERVE FONCIERE A SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE/ACQUISITION IMMEUBLES LESCOUZERES/FINANCEMENT

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Président rappelle à l'assemblée qu'en séance du 30 août 2004, elle avait donné son accord de principe pour acquérir lieu-dit « Grand Tourren » à Saint-Vincent-de-Tyrosse de Mademoiselle Françoise LESCOUZERES domiciliée « Les Agréaux » à Retjons (40120) des terrains et bâtiments d'une surface cadastrale de l'ordre de 35 000 mètres carrés lui appartenant en zone constructible en vue de la création d'une réserve foncière communautaire.

Le Président expose ensuite :

- que le Service des Domaines a estimé que la valeur vénale de ces biens est de l'ordre de 930 000 €,
- que les surfaces mesurées exactes de ces parcelles par le cabinet de géomètre Loste à Saint-Vincent-de-Tyrosse sont les suivantes :

<i>Terrain</i>	<i>contenance</i>	<i>POS</i>
B	21 188 m ²	UC
C	7 654 m ²	UC
D	<u>5 670 m²</u>	IVNA
<i>TOTAL</i>	34 512 m ²	

Après réajustement, le coût total de ces biens rapportés à leur surface mesurée s'élève à 911 583 €.

Le Président propose d'autre part en accord avec le propriétaire que la somme de 23 349 € incluse dans le prix de vente soit versée au fermier exploitant les terres pour la résiliation de son bail rural en novembre 2004.

Il invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

DECIDE d'acquérir auprès de Mademoiselle Françoise LESCOUZERES demeurant « Les Agréaux » à Retjons (40120) :

- moyennant la somme de 911 583 € ventilée comme suit :
 - 888 234 € versés directement à Mademoiselle Françoise LESCOUZERES pour l'acquisition des immeubles lui appartenant payable comptant à la signature de l'acte authentique.
 - 23 349 € rétrocédés au fermier par le notaire pour la résiliation du bail rural en novembre 2004.

PRECISE que les sommes nécessaires seront financées comme suit :

- 888 234 € par un emprunt communautaire,
- 23 349 € sur les fonds libres communautaires.

CHARGE le Président d'entreprendre les démarches et de signer les actes à intervenir par devant notaire.

B – REPRESENTATION DE MACS AU COMITE SYNDICAL DU SITCOM – REMPLACEMENT DE DEUX DELEGUES

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Président rappelle à l'assemblée communautaire que :

- par délibération en date du 19/12/02 modifiée par délibération du 03/11/04, elle a désigné ses représentants auprès du comité syndical du SITCOM Côte Sud des Landes,
- Madame Claire ESPOSITO déléguée de la commune de Saint-Vincent-de-Tyrosse d'une part et Monsieur Philippe MANDART délégué de la commune de Soorts-Hossegor d'autre part ont démissionné de leur mandat de délégué communautaire.
- Ces deux délégués siégeant également au sein du comité syndical du SITCOM Côte Sud des Landes, il convient donc de pourvoir à leur remplacement.

Le Président présente ensuite pour les deux sièges à pourvoir les candidatures de :

Madame Michèle LABEYRIE déléguée communautaire de la commune de Saint-Vincent-de-Tyrosse,

et de :

Monsieur Jean DUCASSE délégué communautaire de la commune de Soorts-Hossegor.

Puis, il invite l'assemblée à se prononcer sur ces deux candidatures ce qu'elle fait en les approuvant à l'unanimité.

C – REPRESENTATION DE MACS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE DE SOUSTONS

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Président expose que Madame le Principal du Collège de Soustons a souhaité la participation de MACS au conseil d'administration du collège.

Il propose la candidature de Mme Pierrette VIGNAUX que l'assemblée désigne à l'unanimité.

D – COMPETENCE VOIRIE – RECRUTEMENT DE DEUX AGENTS POUR TRAVAUX OCCASIONNELS

Rapporteur : Monsieur le Président

L'assemblée, à l'unanimité :

- Approuve le recrutement par MACS de deux personnels saisonniers du 15 novembre 2004 au 10 décembre 2004 pour des travaux de curage de fossés relevant de la compétence transférée voirie à effectuer sur le territoire de la commune de Soustons.
- Charge le Président de signer les contrats à signer avec les deux agents sur la base de l'indice brut 245 de l'échelle 2 de la grille indiciaire d'agent d'entretien.

*E – PROJET DE MAISON DU PORT A CAPBRETON – LOYER PREVISIONNEL LOCAUX PÔLE
TOURISME DE MACS*

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Président expose que le Comité Syndical du SIVOM Côte-Sud à Capbreton a approuvé l'avant-projet sommaire des travaux d'extension de la Capitainerie dit projet « Maison du Port ».

Le pôle tourisme est prévu au rez-de-chaussée de l'Ecomusée avec hall d'accueil commun et entrée privative aux trois bureaux qui lui sont affectés.

Les coûts de l'ensemble ont été évalués par pôle pour définir la charge résiduelle du SIVOM Côte-Sud après subventions et fonds propres.

Une simulation d'emprunt a été effectuée pour pouvoir évaluer la base des loyers de chaque pôle public (MACS) ou privés.

Il en résulte pour le pôle tourisme de MACS un loyer annuel estimé à 6 320 € HT.

Le Président invite l'assemblée à se prononcer sur cette proposition ce qu'elle fait en l'approuvant l'unanimité étant précisé que le loyer définitif sera fixé compte tenu du bilan final de l'opération.

F – DOTATION DE SACS POUBELLES – ANNEE 2005

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Président expose à l'assemblée qu'afin de répondre aux besoins, il propose d'effectuer une commande communautaire groupée dans les conditions suivantes :

- commande, auprès du SITCOM, sur la base de 4 rouleaux de 25 sacs de 50 litres par foyer, résidences secondaires comprises (idem 2004) .
- commande directe par les communes et à leur frais auprès du fournisseur de leur choix ou du SITCOM de sacs poubelles pour les besoins complémentaires, tels que :
 - ✓ campings, associations, containers pour bâtiments, voies, places, espaces publics, etc... et pour contenances différentes.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- approuve cette proposition dans le cadre du marché à bons de commande conclu par le SITCOM pour 2005.
- charge le Président d'entreprendre les démarches et de signer toutes pièces et actes qui se rapportent à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 10.

Le Secrétaire

Charles MAUVOISIN

Le Président

Michel CASTETS

ANNEXE :

« Je ne participerai pas au vote concernant l'adoption du P.V. du 11/10/2004 à Tyrosse étant donné le choix peu judicieux qui a été fait par la faible majorité des délégués de MACS sur l'implantation de la piscine dans la future ZAE de St-Geours. Je persiste à dire que l'implantation de cet équipement à Tyrosse aurait répondu plus favorablement aux attentes des habitants de MACS et aux critères qui avaient été fixés dès le départ, à savoir :

- *Présence scolaire importante (Lycée, collège, primaire),*
- *Forte augmentation démographique depuis 1990 et dans les années à venir,*
- *Situation géographique privilégiée au centre de MACS pour desservir l'ensemble des communes,*
- *Proximité du littoral pouvant attirer de nombreux vacanciers en période estivale.*

Concernant ce lieu à Tyrosse, j'avais proposé le terrain que va acquérir MACS et qui est situé près du Centre Social.

Si j'approuve le regroupement des communes afin de mutualiser les projets importants, je conteste la décision prise pour l'implantation de cet équipement aquatique qui aura des effets non négligeables sur la fiscalité de MACS et qui va à l'encontre de l'intérêt général des collectivités de MACS.

A l'avenir, il serait souhaitable qu'il y ait un peu plus d'impartialité et d'objectivité dans les décisions.

Contestant de mode de fonctionnement, je reste membre de la commission des finances, mais abandonne, dans l'immédiat le poste d'animateur du Budget. »